



L'élevage alternatif est un **système alternatif** à l'**élevage en cage** où les poules pondeuses se déplacent librement. Elles peuvent être **élevées au sol** ou en volière en **claustration** (œuf code 2), en plein air (code 1) ou de **manière biologique** (code 0). Les œufs peuvent être commercialisés en circuit court par le producteur (un détaillant maxi) ou passer en partie ou intégralement en filière longue organisée.

Un contexte français favorable et en évolution

98% des français consomment des œufs (218 œufs/an/habitant en 2018). En 2018, **47% des œufs achetés en France sont alternatifs** dont 33% qui sont des œufs plein air. Les œufs sont très appréciés des français quel que soit leur âge. **80% des français consomment des œufs au moins une fois par semaine** et 40% entre deux et quatre fois par semaine.



La réglementation

Un producteur est tenu de **passer par un centre d'emballage** pour vendre ses œufs sauf :

- S'il possède moins de 250 poules pondeuses
- S'il vend ses œufs directement au consommateur (à la ferme, sur les marchés...)

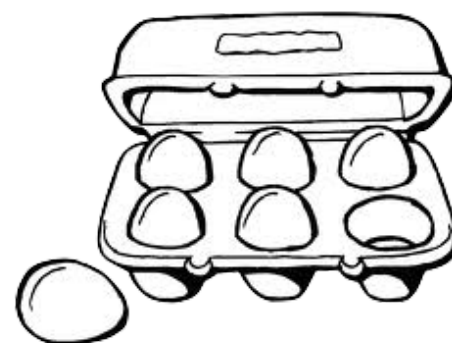
S'il ne passe pas par un centre d'emballage, le producteur ne doit pas emballer ses œufs ni faire référence aux catégories de poids et de qualité.

Les œufs vendus aux consommateurs en dehors de la ferme, sans passer par un centre d'emballage, doivent être **marqués par le numéro distinctif du producteur** permettant d'identifier le mode d'élevage.

Avec **plus de 250 poules pondeuses** le producteur est soumis au **dépistage obligatoire des infections à salmonelles**.



La **commercialisation** des œufs par le producteur directement au consommateur final doit faire l'objet d'une **déclaration obligatoire** (Cerfa n°15296*01).





Les oeufs de ferme

Prendre **des poules de race rustique** car elles sont plus résistantes à des conditions d'élevage difficiles.

Le parcours :

- Recouvert avec des végétations qui résistent au piétinement
- Densité de **4m2 en plein air**
- Plantations pour que les poules se **protègent du soleil et des prédateurs**
- Rotation des parcours pour diminuer la pression parasitaire
- **4 semaines de vide sanitaire**

Le bâtiment :

- Densité maxi de **9 poules/m2**
- 1/3 réservé à la litière (paille, sable, copeaux...)
- 30 poules maxi par mangeoire et abreuvoir
- **2 semaines de vide sanitaire**



Les oeufs biologiques

Il y a un **cahier des charges à appliquer** aux élevages d'agriculture biologique.

Le parcours :

- Recouvert avec des végétations qui résistent au piétinement
- Plantations pour que les poules se protègent du soleil et des prédateurs
- Rotation des parcours pour diminuer la pression parasitaire
- Minimum 4m2 par poule
- **7 semaines de vide sanitaire**

Le bâtiment :

- Densité maxi de **6 poules/m2**
- **120 cm2 de nid par poule**
- 18 cm de perchoir par poule
- **2 semaines de vide sanitaire**

L'alimentation :

- 100% issue de l'agriculture biologique
- Au moins **65% de céréales**



Résultats techniques

Critères techniques	Élevage alternatif	Élevage biologique
Age de la mise en place (jours)	120,8	123
Age de la réforme (jours)	492,4	492
Durée de ponte (jours)	371,7	368,9
Taux de mortalité en ponte (%)	9,7	11,5
Nombre d'œufs pondus/poule	296	301
Taux de ponte (%)	79,6	80,4
Poids moyen des œufs (g)	61,81	61,98
Aliment consommé (kg aliment/œuf)	0,151	0,155
Poids des poules à la réforme (jours)	1,91	1,81



Investissements et coûts :

- Matériel d'occasion pour des volumes restreints
- **30€/poule pour lancer l'activité** (bâtiment neuf, équipements, chemin d'accès, pondoir...)
- Poulette prête à pondre : de 10,40€ à 12€ TTC
- Aliment : de 0,55€ à 0,70€ / kg
- Coût alimentaire par poule : de **35€ à 55€**

Résultats économiques :

Prix moyen de **0,27€/œuf**

- Œuf standard : 0,15€ à 0,25€
- Œuf Label Rouge : 0,30€ à 0,35€
- Œufs Bio : 0,37€ à 0,42€

Valorisation des pondeuses de réforme à 5€/kg

Temps de travail :

- **2 à 4 heures pour le ramassage et le conditionnement des œufs**
- Au début de la ponte il faut 2 ramassages et vérifier que les poules n'écrasent et ne mangent pas les œufs



CONTACT :

Thomas CERCIAT - Conseiller élevage

06 09 21 43 66

Bibliographie :

Centre d'Étude de Ressources sur la Diversification (CERD), « Poules pondeuses, élevages alternatifs ».

Ont participé à la rédaction de cette fiche technique Aurore Paradis-Hiare et Thomas Cerciati.

